

CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

**Bulletin des interpellations
et des questions orales et d'actualité**

**Commission des affaires intérieures, chargée des pouvoirs
locaux et des compétences d'agglomération**

RÉUNION PUBLIQUE

JEUDI 13 NOVEMBRE 1997

SOMMAIRE

INTERPELLATION

de M. Dominiek Lootens-Stael à M. Rufin Grijp, ministre de la fonction publique, du commerce extérieur, de la recherche scientifique, de la lutte contre l'incendie et de l'aide médicale urgente, concernant "l'emploi des langues à l'intérieur du service d'Incendie et dans ses contacts avec l'extérieur. Procès-verbaux du comité S.H.E., du comité de concertation de base, courrier interne et ignorance du néerlandais dont font preuve des opérateurs du central 100".

Présidence de Mme Anne-Marie Vanpevenage, présidente

- La réunion est ouverte à 14h.35'.

ORDRE DES TRAVAUX

M. Stéphane de Lobkowicz .- Je propose une modification de l'ordre du jour. Je demande que l'on procède à l'examen de la proposition d'ordonnance sur les intercommunales avant d'entendre l'interpellation de M. Lootens-Stael. Je demande donc que la commission se prononce sur ma proposition.

Mme Anne-Sylvie Mouzon .- La proposition de M. de Lobkowicz est étonnante. Même si nous avons le quorum pour nous prononcer sur sa proposition, je ne nous vois pas entamer la discussion d'une proposition dont ne nous possédons pas le texte.

M. Stéphane de Lobkowicz .- Madame la Présidente, refusez-vous de mettre ma proposition de modification de l'ordre du jour aux voix ?

Mme Anne Sylvie Mouzon .- Les plaisanteries les plus courtes sont les meilleures. Écoutons M. Lootens-Stael.

M. Stéphane de Lobkowicz .- Je demande que l'on vote sur ma proposition.

Mme la Présidente .- Le quorum requis pour le vote n'est pas atteint.

M. Stéphane de Lobkowicz .- Il faut alors remettre la séance de notre commission.

M. Sven Gatz (en néerlandais) .- Je demande une suspension de séance de quelques minutes.

Mme la Présidente .- La réunion est suspendue pour quelques minutes.

- La réunion est suspendue à 14h.40'.

- Elle est reprise à 15 h 05'.

INTERPELLATION DE M. DOMINIEK LOOTENS- STAELE A M. RUFIN GRIJP, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU COMMERCE EXTE- RIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET DE L'AIDE MEDICALE URGENTE

concernant "l'emploi des langues à l'intérieur du service d'Incendie et dans ses contacts avec l'extérieur. Procès-verbaux du comité S.H.E., du comité de concertation de base, courrier interne et ignorance du néerlandais dont font preuve des opérateurs du central 100".

M. Dominiek Lootens-Stael (en néerlandais) .- Ce qui me dérange le plus aujourd'hui, c'est que le ministre soit parfaitement au courant des situations inacceptables que je vais dénoncer. Dans ce dossier, je cherche en vain le réflexe flamand du ministre Grijp.

Il ressort de ma documentation que plusieurs mois sont nécessaires pour obtenir une traduction en néerlandais des procès-verbaux du Comité de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail et du comité de concertation de base. L'approbation des procès-verbaux est à chaque fois reportée, faute de version en néerlandais.

On a joint à la version française du procès-verbal du 29 mai une page indiquant que la version néerlandaise suivrait dès qu'on aurait trouvé un traducteur. Ce n'est pas une procédure normale, et cependant le ministre n'intervient pas. Les organisations syndicales refusent d'approuver les procès-verbaux parce qu'ils ne sont pas prêts dans les deux langues nationales dans les délais légaux. Je lis à plusieurs reprises que plusieurs participants aux réunions déplorent l'absence de traduction et que le colonel Van Gompel insiste pour que la traduction soit la priorité absolue. En pratique, rien n'est fait. En avril, il a été décidé de voir s'il était possible d'organiser une traduction simultanée. Le 31 juillet, on sait déjà que ce ne sera pas simple mais on continue de chercher.

Dans ces conditions, je me demande si les procès-verbaux qui n'ont pas été approuvés ont une quelconque force de droit et si l'on peut encore parler d'un bon fonctionnement du service.

Ma documentation comporte des notes rédigées exclusivement en français, comme cette note sur un cours de recyclage relatif au matériel présent dans une ambulance. Je dispose aussi de lettres rédigées exclusivement en français dont des publications d'exams signés par le commandant Quertinmont. Tout ceci ne constitue-t-il pas une infraction scandaleuse à la législation linguistique? Qu'en est-il de la bonne entente entre francophones et néerlandophones dans de telles conditions?

Les documents en ma possession montrent que le bilinguisme des opérateurs du central 100 pose problème. On y trouve d'ailleurs des plaintes régulières du professeur Corne de l'AZ-VUB. Le comité de concertation de base a déjà discuté de ce problème le 16 janvier et le 27 février. Au cours de la réunion du 17 avril, il a été dit que "les préposés du central 100 devraient être bilingues". J'en déduis qu'ils ne sont pas bilingues. On joue ainsi avec la vie des gens. Le ministre se décidera-t-il enfin à intervenir pour mettre un terme à cette situation honteuse?

L'audit opérationnel réalisé pour le compte du ministre a été réalisé en français parce qu'il a été demandé en français. Le ministre trouve-t-il cette procédure logique? Que fait-il pour faire réaliser un audit selon une méthode conforme à la réalité? Quelle est la proportion de francophones et de néerlandophones parmi les personnes interrogées dans le cadre de l'audit? Cette proportion correspond-elle à la réalité? Les situations inacceptables que je viens d'évoquer montrent que les néerlandophones du service d'Incendie ne doivent guère compter sur l'appui de leur ministre. Devons-nous nous attendre à de nouvelles concessions flamandes sous la pression de l'agressivité du FDF? J'en appelle au ministre au nom des néerlandophones du service d'Incendie et au nom de toutes les victimes et victimes potentielles de la Région et de sa périphérie.

Je demande que le ministre ne fasse plus aucune concession sur les cadres linguistiques. Le ministre a, aujourd'hui, la possibilité unique de lancer un signal clair dans l'intérêt général de la population bruxelloise. Tout le vacarme autour de la démission du commandant Boileau prouve bien qu'il existe un énorme malaise au sein du service d'Incendie.

Mes informations me permettent de conclure qu'on en prend à son aise avec la législation linguistique chez les pompiers bruxellois, tant au niveau interne qu'externe. Le ministre est informé en permanence de ces situations intolérables. Combien de temps perdureront-elles encore?

M. Rufin Grijp, ministre de la fonction publique, du commerce extérieur, de la recherche scientifique, de la lutte contre l'incendie et de l'aide médicale urgente (en néerlandais) .- Le comité de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail et le comité de concertation de base forment un seul et même comité au Service d'Incendie et d'Aide médicale urgente de la Région de Bruxelles-Capitale. En fait, le comité de concertation reprend les compétences du comité SHE dans le secteur privé.

Il est exact que les traductions des procès-verbaux des réunions de ce comité ont pris du retard, principalement en raison de problèmes de personnel. Ainsi, le service doit faire face à des problèmes de traduction parce que son cadre administratif ne prévoit pas de traducteurs à l'exception d'un seul et unique traducteur-réviseur. Le service fera un effort, dans l'avenir, pour résoudre ces difficultés; un nouveau cadre administratif, qui prévoira certainement une cellule "traducteurs", sera élaboré dans le courant de l'année prochaine sur la base des conclusions de l'audit. Il y a deux ans, le Conseil d'Etat a annulé les cadres linguistiques, ce qui pose problème.

Il est exact qu'il a été demandé à plusieurs reprises, lors de réunions du comité SHE, du comité de concertation de base et du comité de secteur XV, de disposer d'une traduction simultanée mais la législation linguistique ne l'impose pas.

Le système existant, qui est d'ailleurs appliqué dans la Région dans tous les organes de concertation similaires suffit: tous les documents distribués par la délégation des pouvoirs publics sont établis dans les deux langues et pendant les débats, chacun parle sa langue et demande une traduction s'il n'a pas compris. Vu le nombre élevé d'agents effectivement bilingues au service d'Incendie, ce système n'a jamais posé de problème sérieux à ce jour.

Il existe effectivement des notes et des lettres unilingues dans le service, mais elles s'adressent exclusivement aux agents du groupe linguistique concerné, ce qui est tout à fait conforme à la législation linguistique.

Toutes les communications générales - ordres permanents, ordres du jour ou notes de service - qui concernent les deux groupes linguistiques sont systématiquement diffusées dans les deux langues. Même l'organisation de cours unilingues et leurs résultats sont communiqués au personnel dans les deux langues via les ordres du jour du service.

Le service consent d'énormes efforts pour améliorer le bilinguisme des préposés au central 100, mais cela ne peut se faire que sur une base volontaire puisqu'il s'agit d'agents unilingues.

On cherche également à assurer une présence maximale de néerlandophones au central. Les plaintes, qui ne sont pas si nombreuses, concernent plus souvent l'emploi des langues des équipes médicales des hôpitaux universitaires que celui des pompiers, des ambulanciers ou des préposés au central 100.

Il est toutefois exact que le docteur Come a exprimé récemment son mécontentement lorsque - à l'occasion d'un grave accident de roulage sur le ring - le central 100 a déclenché le plan catastrophe médical de la Région bruxelloise au lieu de celui du Brabant flamand, parce que les préposés ne savaient pas avec précision où s'était déroulé l'accident. En outre, le plan catastrophe du Brabant flamand mobilise les mêmes équipes de secours que celui de Bruxelles. La seule différence est que seul l'AZ-VUB de Jette est compétent pour le Brabant flamand alors que pour Bruxelles un tour de rôle a été instauré entre les différents hôpitaux universitaires de la Région. Pour les victimes et les secours cela ne change rien, puisque l'aide aux victimes est la même.

Les affirmations concernant l'audit sont inexactes. Le cahier des charges spécial a précisé dès le départ que les deux langues nationales pouvaient être utilisées et que l'équipe de l'audit devait donc connaître ces deux langues. La mission de l'audit comportait un rapport final bilingue et des rapports intermédiaires. Pour les rapports intermédiaires, on a procédé comme pour les réunions du comité de concertation: le rapport a été présenté dans la langue de l'expert. La firme Coopers et Lybrand s'y est tenue.

De nombreuses choses doivent encore changer mais la langue n'est certainement pas l'élément principal. Ces services sont responsables de vies humaines. En deux ans, il m'est impossible de redresser ce qui a été à vau-l'eau pendant vingt-cinq ans. Un ministre ne peut pas et ne doit pas tout savoir. Il ne suit pas chaque activité quotidienne ni réunion syndicale du service d'Incendie et des services d'ambulances. Ce n'est ni faisable ni souhaitable.

M. Dominiek Lootens-Stael (en néerlandais) .- Indépendamment des cadres linguistiques qui ont été annulés, je ne comprends pas pourquoi on n'arrive pas à trouver une solution aux problèmes de communication dans le service.

Il est exact que la loi n'impose pas la traduction simultanée; il reste néanmoins qu'il s'agit d'une bonne solution.

Que des lettres unilingues ne soient pas envoyées à tous les membres du personnel est inexact. J'ai des exemples en ma possession.

Le ministre minimise les problèmes du central 100 alors qu'il y a eu à plusieurs reprises des plaintes sur l'absence de bilinguisme.

L'audit a été réalisé principalement en français. Il est clair que le ministre n'a pas été bien informé.

Le ministre dit ne pas toujours être au courant de ce qui se passe au comité de concertation de base alors que des collaborateurs de son cabinet y siègent.

Enfin, quand y aura-t-il de nouveaux cadres linguistiques?

M. Rufin Grijp, ministre de la fonction publique, du commerce extérieur, de la recherche scientifique, de la lutte contre l'incendie et de l'aide médicale urgente (en néerlandais) .- Très bientôt.

- L'incident est clos.

- La séance est levée à 15h30'.